

Les pénitenciers

les évasions, toutes les morts et toutes les accusations de violence et de destruction de la propriété personnelle, que faut-il de plus au gouvernement pour prendre des mesures et pour déclarer: «Oui, nous voulons tirer la situation au clair. Nous voulons rehausser la réputation de ce pénitencier.»

J'ai rencontré le syndicat des gardiens, le directeur intérimaire et les détenus du pénitencier. J'ai constaté que le syndicat des gardiens s'inquiétait autant que les autres de la mauvaise réputation du pénitencier. Les principes du droit ne doivent pas s'arrêter à la porte des prisons. Ils doivent s'appliquer partout. Si il y a eu des méfaits, les responsables doivent être trouvés et pénalisés ou encore poursuivis en justice, mais on devrait empêcher que les innocents souffrent d'accusations portées contre l'ensemble des gardiens. Le solliciteur général a promis à la Chambre le 14 octobre dernier que le rapport interne de l'inspecteur général serait divulgué au public quand il serait terminé. Nous avons bien hâte de lire ce rapport. Ce n'est cependant pas suffisant. Il faudrait mener une enquête judiciaire complète sur tous les événements qui se sont produits récemment au pénitencier de Dorchester.

Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, je répéterai simplement que j'espère que le parti libéral appuiera cette motion comme il l'avait fait l'année dernière pour une motion rédigée dans les mêmes termes. Sinon, j'espère que le porte-parole du parti libéral dira à la Chambre et au peuple canadien comment la situation a pu s'améliorer suffisamment depuis novembre de l'année dernière pour que son parti rejette maintenant cette motion tout à fait raisonnable. Je le répète, il y avait une situation de crise dans le système correctionnel du Canada en 1977 et la même situation subsiste encore aujourd'hui. Il est donc essentiel de faire une étude complète et approfondie des recommandations formulées par le sous-comité des pénitenciers du comité permanent de la justice et des questions juridiques et de mener en même temps une enquête judiciaire complète sur les événements tragiques qui se sont produits récemment au pénitencier de Dorchester.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis fort aise de pouvoir intervenir aujourd'hui à propos de la motion présentée par le député de Burnaby (M. Robinson). Je crois que le système pénitencier doit remplir deux missions fondamentales. La première, c'est de contribuer à transformer le comportement de chacun des détenus. La seconde consiste à assurer la sécurité des individus, tant dans les prisons qu'à l'extérieur. Si, après que les tribunaux aient rendu leur verdict, un individu se trouve privé de sa liberté, il faut qu'il soit assuré que pendant son séjour en prison, il ne sera ni la victime de la loi de la jungle que font régner ses codétenus, ni de la justice arbitraire rendue par ses gardiens.

● (1620)

Je trouve stupéfiant qu'à notre époque moderne, les prisons ne puissent pas protéger entièrement leurs gardiens contre la violence. Néanmoins, il est tout aussi stupéfiant que les gardiens et les administrateurs de prisons fassent l'objet de la

même sorte de violence. La violence est un phénomène presque accepté dans toute profession et cela est d'autant plus tragique que les personnes les plus exposées à cet égard sont celles que nous chargeons de protéger la société.

L'application de certaines recommandations du rapport MacGuigan fera beaucoup pour stabiliser le système pénitentiaire du Canada et c'est déjà fait, dans bien des cas. Les recommandations du rapport MacGuigan sont le résultat du travail considérable que le comité a effectué. Il a étudié les conditions qui règnent dans 24 établissements du Canada et de l'étranger. Deux mille personnes qui s'intéressent à la vie carcérale ont été interviewées ou ont présenté un mémoire. Après tout ce travail, 40 des 65 recommandations sont maintenant appliquées entièrement dans le système pénitentiaire du Canada et 16 autres doivent être mises en œuvre sur une plus longue période. Depuis, les solliciteurs généraux ont publié quatre rapports détaillés pour dire où en est l'application de ces recommandations.

A bien des égards, le rapport MacGuigan marque un pas de géant dans l'évolution des établissements correctionnels du Canada. Les paragraphes 29 à 81 du rapport font l'historique des prisons canadiennes et des conditions qui nous ont amenés au système que nous connaissons aujourd'hui. Je crois important de comprendre cet historique pour bien apprécier les progrès réalisés jusqu'ici. Jadis, on jugeait suffisant d'infliger une simple punition aux délinquants. Les gardiens étaient là pour veiller à ce que les prisonniers n'aient pas la moindre liberté. Les deux groupes étaient victimes de cette méthode et on comprend facilement que la violence constituait la façon la plus simple de se débarrasser de la frustration qu'elle engendrait.

Le rapport MacGuigan relate de nombreux exemples de violence dans les pénitenciers canadiens. Apparemment, le nombre de ces incidents a connu une progression géométrique au début des années 70. Il fallait faire quelque chose. Dans notre société d'aujourd'hui, la réforme pénitentiaire constitue une tâche énorme. Elle doit satisfaire des exigences contradictoires. Certains veulent une surveillance plus stricte des détenus, les considérant comme des mésadaptés sociaux incorrigibles. D'autres rendent la société responsable de leur comportement criminel, estimant que la façon dont on élève les enfants, la situation économique et l'éducation sont à l'origine de la criminalité. La réalité est entre les deux et le sous-comité l'a reconnu quand il a déclaré ceci:

Malgré tout ce que la science nous enseigne sur le comportement et les besoins de l'homme, nous nous en remettons encore à de durs châtements, en sachant pourtant qu'ils sont plus dangereux et plus coûteux pour la société que des prisons humaines et constructives, ou la mise en œuvre d'alternatives à l'incarcération... Les programmes de correction sont inutiles et ne constituent qu'un gaspillage s'ils ne sont pas fondamentalement inspirés par la normalité... Si le détenu, homme ou femme, ne reçoit aucune formation et n'a aucune expérience de la vie dans le monde libre auquel il doit retourner inévitablement, il est illusoire de s'attendre que cette personne sorte de son isolement et mène une vie satisfaisante et productive à l'extérieur.